



Les échos du CSEE AFPA BRETAGNE

Réunion du 20 MAI 2026 à Rennes

Visite du DG, Mickaël OHIER, au centre AFPA DE BREST et rencontre avec les délégations

Ce mardi 19/05/2026, à l'occasion de la signature d'une convention nationale avec l'Armée, le directeur général a visité le centre de Brest, rencontré les partenaires du Village des Solutions (France Travail, Mission Locale, Don Bosco, Recyclerie Un peu d'R...) et accordé une heure aux représentants du CSEE BRETAGNE.

A cette occasion, nous avons tenté d'obtenir des informations précises sur les décisions à venir quant au futur de l'AFPA, plus particulièrement en Bretagne. Rien ou peu ne filtre... Comme vous avez pu l'entendre, le délai pour les annonces est fixé courant juin 2026, voire septembre !! Visiblement, la copie (ou le diagnostic) BZH, comme pour les autres régions, a été remontée au national par la DR, analysé... et aujourd'hui reste à attendre les arbitrages « financiers » de Bercy ! **Votre délégation CGT a particulièrement insisté sur les inquiétudes et la dégradation des conditions de travail dans les centres, sans compter les risques accrus de RPS au vu de cette situation « suspendue ». Il est URGENT d'avoir des réponses !!**



Les informations à l'initiative de la présidente

1. Retours sur la visite du DG au centre de BREST

Cette visite avait pour objet la signature d'une convention large de coopération au niveau national avec l'armée, et ce en présence du Général Vincent ALEXANDRE, du directeur de France Travail Finistère, François Persehaie, de la directrice adjointe AFPA BRETAGNE et du directeur de Brest. A Brest se déploie déjà un marché conséquent en direction des jeunes du SMV (Service Militaire Volontaire), à savoir travailler avec eux sur leur projet professionnel, ceci pouvant conduire à l'intégration de formations chez nous.

L'après-midi, le DG a visité les plateaux techniques et selon les dires de la Présidente, il a apprécié sa visite et ses rencontres avec les formateurs et les stagiaires. Cette visite s'est poursuivie avec la rencontre des partenaires du Village des Solutions. Et enfin, comme indiqué plus haut, par une rencontre avec les représentants du CSEE AFPA BRETAGNE.

A retenir le renoncement à l'organigramme en « silots » de l'AFPA, modification déjà opérée au niveau de la direction générale. Aujourd'hui, l'objectif à tous les niveaux, national, régional (cf réunion commune à Loudéac entre la ligne accompagnement et les commerciaux par ex.), centres, c'est de décroiser les services et de travailler de façon plus « horizontale ».

Pour paraphraser le DG, le COP signé en avril 2026 constitue un CAP pour 2029 et garantit l'engagement de l'Etat à nos côtés. Reste à savoir à quelle hauteur !

2. Point sur les commandes CRB

Rencontre, le lundi 18 mai 2026, entre la DR et le CRB : réduction de 20 % des commandes entre septembre 2026 et fin août 2027. Les inquiétudes sont vives et reste à savoir la répartition de ces commandes sur les différents centres bretons (formations supprimées, décalées... ?). Les discussions sont en cours.

3. Présentation des éléments du COP

La présidente nous présente, grâce à un diaporama, les 3 volets du COP : l'AFPA aujourd'hui, demain et enfin l'AFPA en mouvement. Ce document reste encore confidentiel car il doit être présenté au national et sera diffusé ensuite.

Votre délégation CGT tient à souligner que lors du dernier Conseil d'Administration, elle n'a pas validé ce COP contrairement aux autres organisations.

ZOOM sur le projet de fermeture de la restauration en Bretagne

- ✓ Fermeture des restaurants de **SAINT-MALO et LOUDEAC le 31/07/2026**
- ✓ Temps de réunion prévus en centre pour accompagner ces fermetures (21/05/2026 à SAINT-MALO) : informer les salariés, identifier les offres alternatives, voire envisager les « salles de convivialité », à savoir établir les plans d'action pour ces 2 centres
- ✓ Recherche d'alternatives locales comme la discussion, non conclusive à ce jour, avec l'ESAT de LOUDEAC ou la présence de « foodtrucks »...
- ✓ Retours expérientiels à capitaliser pour envisager les fermetures de 2027

La délégation CGT interroge sur l'annonce aux stagiaires des 2 centres car dès la reprise en août ils devront s'organiser différemment ? La présidente indique que cela est « à la main des centres ». Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter votre délégation CGT.

Autre interrogation : qui veillera à la mise en place des espaces convivialité, à leur hygiène... ? Pas de réponse ferme pour le moment.

POINT RH

Pour information, l'AFPA BRETAGNE respecte l'enveloppe budgétaire RH de 312 ETP (CDI + CDD) à fin mars 2026. Globalement, au regard des chiffres et indicateurs fournis, la délégation CGT constate qu'aucun recrutement en CDI n'est prévu pour la Région et une augmentation de la précarité même si le recours aux CDD est lui aussi contraint. Depuis le début de l'année, 4 CDI ont été « perdus » sans compensation. La délégation CGT interroge sur le recrutement du RAP 22 ? Ce « serait » toujours dans les tuyaux mais pas d'offre AFPA TALENTS pour le moment et pas de délai communiqué. Ceci dit, un nouveau responsable financier, en remplacement de Conor MARCUS, prendra ses fonctions le 20/07/2026. La présidente nous indique que la direction régionale privilégie de redéployer les formateurs en sous-activité et non le remplacement systématique sur un poste. Elle parle de « pente douce descendante » en ce qui concerne les effectifs à l'avenir.

Votre délégation CGT constate une véritable « atonie » sur ces sujets : pas de recrutements, de visibilité... Et pour cause, tout paraît suspendu aux annonces à venir en juin ou en septembre 2026 ! Au plus vite espérons-le...

QUESTION DELEGATION CGT

Votre délégation reprend vos questionnements et les porte dans cette rubrique. Ce mois-ci, des collègues bretons mais aussi d'autres régions nous ont interrogés sur les nouvelles organisations à venir. D'où cette question : **Qu'en est-il pour la Bretagne de la mise en place des formations multimodales telles qu'expérimentées en région Grand Est ?**

La présidente nous indique que « des réflexions sont en cours », encore à l'état « d'exploration ». De quoi s'agit-il ? Elle évoque des « **plateformes régionales multimétiers** » plus particulièrement dans le tertiaire, avec un recrutement de stagiaires multi-sites, comme c'est le cas en Grand Est. Ainsi, un formateur technique, rattaché à un centre, interviendrait auprès d'un public en présentiel et en visio, pour délivrer les apprentissages. A cela s'ajouterait un « facilitateur » présent physiquement auprès des publics en distanciel sur les centres concernés, afin de garantir l'accès aux équipements nécessaires, accompagner à la recherche de stages... TRANSITION PRO a manifesté son intérêt pour ce format qu'il considère comme du « présentiel » et se déclare prêt à financer de tels parcours. Elle insiste sur le caractère régional de ce type de plateforme, à ne pas confondre avec l'offre TERRITOIRE DIGITAL.

La délégation CGT interroge la direction sur les modifications que cela impliquerait dans les conditions d'exercice du métier de formateur ? et sur le profil des « facilitateurs » ? La présidente se veut rassurante en nous indiquant qu'en Bretagne, il s'agit, pour le moment, seulement « d'explorer » ces organisations. **AFFAIRE A SUIVRE DE PRÈS !!**

Calendrier des inspections obligatoires de centres

- ✓ Afin d'optimiser ces inspections, le secrétaire adjoint du CSEE rappelle que les RP et un responsable de formation, au minimum, doivent être présents.
- ✓ Voici le **calendrier des visites obligatoires 2026** par les élus du CSEE :

DATES	LIEUX	DATES	LIEUX
28/04/2026	LOUDEAC	8/09/2026	AURAY
29/04/2026	LANGUEUX	9/09/2026	LORIENT
3/06/2026	RENNES	24/11/2026	BREST
4/06/2026	SAINT MALO	25/11/2026	MORLAIX
		26/11/2026	QUIMPER

La Déclaration CGT au CSEE du 20/05/2026 – INFORMATION/CONSULTATION DU 2025 ET PAPRPACT 2026

La délégation CGT Bretagne souligne aujourd'hui la réelle prise en compte de l'évaluation des risques par centre, regrettant toutefois que les risques psycho-sociaux demeurent encore les « parents pauvres » en ce domaine. Le contexte actuel et à venir rendra la prise en compte de ceux-ci primordiale.

Si l'évaluation des risques courants est faite de façon relativement exhaustive, les études d'impact sur la charge et les conditions de travail liées aux réorganisations prévues, sont faibles ou inexistantes (ex : projet de fermeture de la restauration).

Pour la CGT, les PAPRPACT existants restent insuffisants au niveau des RPA et très faibles ou absents au niveau des RPS. De plus, les seules actions prévues sont de la prévention secondaire, voire tertiaire. Aucune action de prévention primaire n'est programmée.

L'analyse des DU et PAPRPACT est du ressort de la CSSCTE (cf. l'annexe 1 de l'Accord du 17/10/2023). Les résultats de cette analyse doivent permettre ensuite aux membres du CSEE d'émettre un avis éclairé.

Le projet de compte rendu de la CSSCTE du 14/04/2026, transmis le 21/04/2026 (pas de compte rendu définitif à ce jour), ne donne pas d'éléments d'analyse approfondie et ne nous permet donc pas de rédiger un avis détaillé pour chacun des 18 documents mis en consultation.

Prochaine réunion du CSEE, le 17 juin à RENNES

**Les membres de la délégation CGT au CSEE AFPA Bretagne
et vos contacts pour échanger ou vous syndiquer**

Fabrice Estève (fabrice.esteve@afpa.fr) 06.87.63.54.16

Philippe Crossouard (philippe.crossouard@afpa.fr) 06.28.26.36.40

Pierrick Guihal (pierrick.guihal@afpa.fr) 06.33.73.68.71

Corinne Guet (corinne.guet@afpa.fr) 06.46.45.87.46

Sophie Jaouen (sophie.jaouen@afpa.fr) 07 85 60 37 31

L'écriture inclusive n'a pas été utilisée dans ce document, afin uniquement d'en permettre une lecture plus fluide



BULLETIN D'ADHÉSION

*Tu as décidé de te syndiquer à la CGT.
Bienvenue parmi nous*

*Les informations demandées sont strictement confidentielles et destinées
exclusivement à la CGT*

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Mèl perso. Date de naissance

Tél. perso. Tél. pro.

Statut Catégorie
(CDI/CDD/Retraité) (Cadre/Non Cadre)

Région Établissement

Emploi

Cotisations

Montant mensuel de la cotisation (*): Euros

(*) Règle générale :

(salaire net imposable cumulé du mois de décembre / 12) x 1 %. (cf. bulletin de paie de décembre)

Crédit d'impôt de 66 % (une cotisation de 20 € par mois revient donc à moins de 7 €), ou déduction dans les frais réels

Bulletin complété à renvoyer à sophie.jaouen@afpa.fr, déléguée syndicale CGT AFPA Bretagne

[07 85 60 37 31](tel:0785603731)

Pour visiter le site CGT AFPA : <https://cgtafpa.fr/>